



L'ACTUALITÉ

LE RGE ET SON FONCTIONNEMENT SONT MIS EN CAUSE

“

**Oui à l'évolution
et à la simplification
du dispositif RGE.**

**Non à un dispositif
unique, systématique
et ne tenant pas
compte des
spécificités des
entreprises.**

8%

**C'est la part des
non conformités
techniques sur
les 27 000 audits
RGE réalisés.**

La CAPEB préconise de consolider et d'améliorer le dispositif.

Le Conseil Général du Développement Durable (CGEDD) a rendu un rapport critique sur le label RGE dans lequel il pointe les défauts du dispositif et formule plusieurs propositions pour l'améliorer.

En effet, le CGEDD n'appelle pas à la suppression du dispositif RGE qu'il juge utile de maintenir. Il préconise de le simplifier, de garantir la qualité des travaux, de mieux reconnaître l'expérience et de mieux former les professionnels et enfin de mieux accompagner les clients. Nous partageons l'essentiel de ces objectifs.

C'est le cas lorsqu'il s'agit de faciliter l'obtention de la qualification aux TPE comme le propose le CGEDD.

La CAPEB, en effet, a toujours milité pour que les compétences des professionnels puissent être reconnues par des dispositifs accessibles et adaptés à toutes les typologies d'entreprises.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous demandons avec insistance que les entreprises qui réalisent peu de travaux de rénovation énergétique puissent être auditées au coup par coup sans être obligées d'acquiescer la qualification RGE, ce qui leur permettrait de faire bénéficier leurs clients des avantages fiscaux associés au RGE.

Le rapport met en évidence la nécessité de garantir la qualité des travaux, principe que nous soutenons également. Les entreprises qui font de la qualité doivent être valorisées. Des contrôles doivent être ciblés sur les entreprises qui ont mécontenté leurs clients mais

ne doivent pas pénaliser celles qui ont donné toute satisfaction.

Quant à simplifier le dispositif, nous y sommes évidemment favorables et même demandeurs. C'est d'ailleurs en ce sens que nous réclamons qu'un seul audit soit suffisant pour les entreprises qui disposent de plusieurs types de qualifications. Mais au nom de la simplification nous sommes tout à fait défavorables à une fusion entre ECO Artisan® et une qualification de métier comme le suggère le CGEDD.

Pour ce qui est de reconnaître l'expérience et les compétences des professionnels, la CAPEB soutient l'idée avancée dans ce rapport de mettre en place un dispositif plus simple, plus souple et individualisé permettant aux professionnels d'obtenir le label RGE en tenant compte de leurs qualifications, de leurs acquis et en l'articulant avec les dispositifs de formation continue comme le CPF.

Nous considérons, comme les auteurs de ce rapport, que les formations sont parfois trop longues, que leur contenu impose des exigences cumulées complexes et que les chaînes de contrôles sont trop nombreuses et sans rapport avec l'amélioration des compétences des entreprises. C'est pourquoi nous ne comprenons pas bien la proposition du rapport visant à instaurer une formation obligatoire ni celle visant à confier aux Régions la définition des objectifs de formation professionnelle et le mécanisme d'agrément alors que les référentiels sont nationaux sans rapport avec les exigences régionales.

(Suite p. 4)

- 8,3%

LE NOMBRE DE DÉFAILLANCES
D'ENTREPRISES A REÇU EN 2017.



ÉCONOMIE

UN NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE DES CEE AVEC EDF

La CAPEB a signé un accord de partenariat avec EDF visant à mettre en place un nouveau dispositif de collecte des certificats d'économies d'énergie, qui vient compléter ceux déjà en place avec Total et Butagaz.

EDF, en effet, a développé un dispositif de valorisation des travaux éligibles aux CEE au profit des particuliers, via son "PrimeEnergie EDF". Le partenariat vise à permettre aux entreprises artisanales du bâtiment de promouvoir les solutions performantes et efficaces que les clients peuvent mettre en œuvre pour améliorer leur confort thermique. L'objectif de ce partenariat est d'apporter une réponse différente aux entreprises, dans le cas où le client souhaite gérer lui-même son dossier CEE et ce, indépendamment des réseaux de la grande distribution. Le mécanisme est simple : l'entreprise s'inscrit sur le site internet dédié, fournit son code à son client lors de la présentation du devis, et permet ainsi à son client de tout gérer. L'entreprise percevra néanmoins une prime pour son rôle de conseil et d'apporteur d'affaires.



En savoir plus sur **ARTUR**

→ LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES ONT ÉTÉ MOINS NOMBREUSES L'AN DERNIER

Nouveau signe du redressement de l'économie, les entreprises vont mieux.

Elles ont été bien moins nombreuses l'année dernière à mettre la clé sous la porte. Certes, 53 414 procédures collectives ont néanmoins été engagées en 2017 mais cela représente une diminution de plus de 8 % par rapport à 2016.

Cette meilleure santé des entreprises semble particulièrement nette dans la construction, selon la Coface. Mais, mauvaise nouvelle : les TPE restent les principales victimes de ces défaillances.

La Coface constate par ailleurs une progression des entreprises qu'elle appelle « zombies » c'est-à-dire des entreprises souvent insolubles et peu rentables qui arrivent à tenir la tête hors de l'eau grâce à des crédits à taux très bas. Or, ces entreprises font du tort à l'économie en général en tirant les gains de productivité à la baisse ainsi que la croissance et le PIB.

Elles survivent au détriment des autres entreprises en captant des prêts et des capitaux qui pourraient aider au développement d'entreprises en meilleure santé.

En outre, la Coface rappelle que le taux d'endettement des entreprises françaises est passé de 60 % du PIB fin 2010 à 71,6 % fin 2017. Un indice qui doit conduire à la vigilance selon elle.

MÉTIER

→ L'UNA PEINTURE VITRERIE REVÊTEMENTS S'EST RÉUNIE LE 13 MARS

Jean-Jacques Châtelain a réuni ses conseillers professionnels cette semaine.

Ils ont pris connaissance de la brochure que vient de réaliser la Seigneurie sur les équipements de protection individuelle. Ils ont par ailleurs examiné la demande de soutien de l'UNIEP (organisation européenne des peintres) à propos des intentions de la Commission européenne concernant le dioxyde de titane.

Le Président de l'UNA et ses conseillers ont ensuite découvert les potentialités de la plateforme Agora pour l'organisation de leurs travaux et leurs

échanges. Après un tour d'actualité sur la formation qui fait l'objet d'importants projets de réformes, ils ont fait un point sur la rénovation du CAP et sur le projet de BTM.

Les questions de santé et de sécurité ont ensuite été évoquées avec IRIS-ST puis le reste de la journée a été consacré à la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Brest : point sur les partenaires présents, information des responsables de section, organisation des journées de l'UNA, sujets proposés, thèmes communs avec les carreleurs sur le sol, etc.



ARTISANAT

→ LA SEMAINE DE L'ARTISANAT COMMENCE CE 16 MARS

Du 16 au 23 mars, l'artisanat sera à l'honneur.

La semaine sera placée sous le thème : "L'artisanat au cœur des territoires". Elle est organisée comme chaque année par l'U2P et l'APCMA. À cette occasion des événements de toute nature seront proposés dans les départements par les U2P et par les Chambres de Métiers : des visites d'entreprises, des journées portes ouvertes, des démonstrations, des débats, etc.

L'objectif est bien évidemment de faire connaître l'artisanat et ses métiers, de démontrer leur importance dans les territoires, tant sur le plan économique que social, et de montrer également leur impact en termes d'innovation mais aussi de qualité de vie.

D'ailleurs, cette semaine aura pour fil rouge l'opération "artisan un jour". Dans le registre "vis ma vie", l'idée est d'inviter ceux qui le souhaitent à vivre une journée au sein d'une entreprise artisanale, qu'ils soient salariés, jeunes en recherche d'orientation, personnalités politiques, économiques, culturelles ou journalistes, tous sont invités à découvrir les attraits et les problématiques de l'artisanat.

Pour en savoir plus sur cette semaine, rendez-vous sur le site dédié à cette opération : **#SemaineArtisanat?**
www.semaine?nationale?artisanat.fr.

FORMATION

→ LE REGROUPEMENT DE L'ECOLE DES CADRES A EU LIEU CETTE SEMAINE

Les stagiaires de l'Ecole des Cadres de la promotion 2018 se sont retrouvés à la Confédération les 13 et 14 mars.

Ils ont été accueillis par Jean-Christophe Repon et Catherine Foucher, qui leur ont rappelé toute l'importance qu'il y a à se former lorsqu'on est un élu de la CAPEB. Les deux administrateurs confédéraux en charge de l'Ecole des Cadres ont

également présenté le parcours de formation tout au long de la vie syndicale que la CAPEB propose à ses élus ainsi que le nouveau rôle de l'ISM dans l'information et la sensibilisation des stagiaires aux formations susceptibles de leur être utiles. Cette année encore, les ateliers ont porté sur la communication avec les médias, qu'il s'agisse de radio et de télévision ou de médias

sociaux, ou encore de la presse traditionnelle. Ces ateliers ont fait l'objet d'une restitution en plénière avec les trois journalistes animateurs afin de mettre en évidence les bonnes pratiques et les pièges à éviter.

Le lendemain, les stagiaires ont eu l'occasion de visiter l'Assemblée nationale puis d'engager un débat syndical avec le Président confédéral.



SOCIAL

→ RESTRUCTURATION DES BRANCHES PROFESSIONNELLES : LA NÉGOCIATION EST TERMINÉE

Les partenaires sociaux du BTP ont conclu leur négociation sur la restructuration des branches professionnelles la semaine dernière.

Ils se sont accordés sur un projet d'accord ouvert à la signature. Plusieurs organisations syndicales se sont d'ores et déjà déclarées favorables aux textes négociés et devraient donc le signer.

Ainsi, deux nouvelles conventions collectives nationales des ouvriers du bâtiment seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2018 pour les entreprises adhérentes aux organisations professionnelles d'employeurs, et à compter de l'extension pour les autres entreprises.

Ces deux textes sont, d'une part une convention collective pour les entreprises occupant jusqu'à dix salariés et d'autre part une convention collective pour les entreprises occupant plus de dix salariés.

À chacune de ces conventions collectives est associé l'ensemble des avenants relatifs aux salaires minima, aux indemnités de petits déplacements, aux dispositions de spécificité et enfin, aux maîtres d'apprentissage confirmés.

À partir de ces avenants, les unions régionales CAPEB et, le cas échéant, les syndicats départementaux concernés, pourront continuer à négocier, soit des salaires minima, soit des indemnités de petits déplacements applicables aux ouvriers du bâtiment et leurs négociations donneront alors lieu à des avenants et non plus à des accords.

Bien sûr des précisions sur le contenu de ces conventions seront prochainement diffusées au Réseau.

LOBBYING

→ DIRECTIVE BOLKENSTEIN : LE RETOUR ?

En finira-t-on un jour ? Alors que depuis trois bonnes années nous luttons sans discontinuer pour convaincre notre exécutif ainsi que les instances européennes d'encadrer strictement la directive relative au détachement des travailleurs compte tenu du dumping social et des dégâts qu'elle provoque, voilà que la Commission européenne remet le couvert avec son projet de carte européenne de services (dite « e-card »).

Cette initiative vise, en effet, à donner aux entreprises de services mais aussi celles de la construction, la possibilité de faire en ligne les démarches administratives nécessaires à l'installation ou à la réalisation d'un travail temporaire dans un autre pays de l'Union européenne.

Derrière ce qui pourrait être vu comme une apparente simplification, figure en réalité une nouvelle facilitation du travail détaché car, en effet, dans ce nouveau cadre, la délivrance de l'autorisation serait tacite, les administrations nationales n'auraient qu'un droit de réaction et, qui plus est, dans un délai très court. Autrement dit, aucun contrôle réel !

D'ailleurs, les députés européens très au fait des effets pervers du travail détaché, comme Mme Sander, vilipendent cette idée qui a été rejetée par la Commission Emploi ainsi que par les trois autres commissions auxquelles elle a été soumise. La Commission du marché intérieur doit se prononcer le 21 mars.

Là encore, les fortes divergences d'approche entre les pays de l'Est et ceux de l'Ouest se feront sentir. L'Allemagne et la France ont réagi ensemble en présentant un document de travail commun pour contrer les modalités prévues de diffusion de la e-card mais les européens de l'Est et certains du Nord restent sur des positions beaucoup plus libérales.

Nous sommes évidemment très vigilants sur le tour que prendra cette nouvelle initiative qui ne pourra qu'accélérer le dumping social que nous dénonçons depuis des années et qui s'accroît constamment dans des proportions alarmantes.

ÉVALUATION DES ORDONNANCES TRAVAIL

C'est au nom de l'U2P que le Président Liébus a participé mardi à la réunion du comité d'évaluation des ordonnances réformant le Code du Travail.

L'ÉCOLE DES CADRES

Le regroupement national de l'Ecole des Cadres est toujours un moment privilégié pour un échange politique entre le Président confédéral et les stagiaires. Les sujets ne manquent pas compte tenu des nombreuses réformes en cours : projet de loi Elan, plan de rénovation énergétique, réforme de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'assurance-chômage, projet de loi PACTE, etc.

RÉUNION DU GROUPE DE SUIVI DU RÉSEAU

Le Groupe de Suivi du Réseau s'est réuni cette semaine et a, notamment, clôt son rapport d'activité dans la perspective de la prochaine assemblée générale.

UNE PLÉNIÈRE AU CESE

La session plénière du Comité économique et social européen se tenait les 14 et 15 mars. Elle a donné lieu à un débat sur l'intelligence artificielle et sur le marché unique numérique. Ce débat s'est déroulé avec avec Andrus Ansip, Commissaire européen pour le Marché unique.

UNE AUDITION AU SÉNAT

Le Président a été auditionné au Sénat cette semaine. Cette audition était organisée par Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin (Les Républicains) et Didier Marie, sénateur de Seine-Maritime (SOCR) qui ont été chargés par la Commission des affaires européennes du Sénat de présenter, dans les prochaines semaines, un rapport sur la question du détachement des travailleurs.

L'objectif du Président Liébus était de préciser les attentes de la CAPEB à l'égard de la révision en cours des règlements de coordination de sécurité sociale, révision qui a fait l'objet d'un rapport du député européen Balas avec lequel nous avons beaucoup travaillé.

Il s'agissait aussi d'apporter notre avis sur le paquet législatif visant les règles sociales dans les transports et sur les annonces de la Commission européenne sur les questions d'un numéro de sécurité sociale européenne et de l'Autorité européenne pour l'emploi.



(Suite de la p. 1)

On notera à ce sujet que, en dépit des critiques qui lui sont faites, le module FEE Bat Renove a été suivi par 70 000 professionnels et constitue la formation agréée en efficacité énergétique au RGE la plus suivie. Soulignons, à cet égard, qu'il n'a pas été nécessaire de rendre la formation obligatoire pour que les professionnels la suivent massivement. Outre l'intérêt de la formation elle-même, il est évident que les conditions de prise en charge qui existaient jusqu'ici étaient très incitatives. La CAPEB déplore que le projet de convention FEE Bat proposé par la Direction des entreprises ne garantisse plus ces conditions favorables, et ce d'autant plus que d'autres priorités vont devoir être financées à l'instar des questions de santé/sécurité et du numérique.

Contrairement au rapport qui estime que « les formations en efficacité énergétique sont trop théoriques et n'ont aucunement permis une montée en compétence sur la qualité des travaux », nous constatons, nous, que l'engagement des 70 000 professionnels dans les formations FEE Bat a non seulement permis d'accroître leurs compétences mais aussi de contribuer à la rénovation du parc de logements français. Ces formations et le dispositif RGE ont été un véritable levier pour les entreprises dans la perspective de la réalisation de travaux de performance énergétique de logements.

De la même manière, la CAPEB ne peut pas non plus admettre les écrits de ce rapport qui remettent en cause les compétences des artisans. On peut y lire notamment que « le bâtiment est un secteur d'activité avec une part importante des salariés et des dirigeants ne disposant d'aucun diplôme » ! Sans doute les rapporteurs du CGEDD n'étaient-ils pas bien informés et ne savaient pas, en écrivant ces lignes, que l'artisanat du bâtiment est une profession réglementée exigeant une qualification professionnelle avec un CAP ou BEP minimum... Pour l'heure, le Gouvernement n'a pas indiqué ce qu'il entendait faire des propositions de ce rapport. Une première réunion de concertation avec les professionnels devrait se tenir prochainement à ce sujet.

La CAPEB est prête à travailler à d'éventuelles évolutions du dispositif RGE mais rappelle que ceci doit se faire absolument en concertation avec la filière, et tout particulièrement avec les représentants des entreprises. Ces évolutions doivent permettre de simplifier le dispositif et d'éliminer les fraudeurs sans toutefois pénaliser l'immense majorité des entreprises.

GOUVERNEMENT

→ ÉGALITÉ SALARIALE HOMME/FEMME : ENCORE DU CHEMIN À FAIRE !



La journée de la femme, la semaine dernière, a été l'occasion pour l'exécutif de présenter un nouveau plan d'action en faveur de l'égalité homme/femme. Au cours de ce comité interministériel, une cinquantaine de mesures ont été présentées, couvrant des domaines très variés, depuis l'éducation bien sûr jusqu'à l'emploi en passant par la sécurité, les violences, la santé, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée, etc. Le Premier ministre a souligné que ces mesures étaient issues des bonnes pratiques relevées localement lors d'un « tour de France de l'égalité » qui a donné lieu à 850 ateliers mobilisant 55 000 personnes. Puisque l'école est le premier lieu d'apprentissage et de perception de l'égalité entre les hommes et les femmes, Edouard Philippe a annoncé qu'un « référent égalité » serait désigné dans chaque établissement scolaire. Petite révolution : Dès l'année prochaine, toutes les entreprises de plus de 50 salariés vont être obligées d'utiliser un logiciel imposé par l'Etat pour mesurer les écarts de salaires entre les hommes et les femmes. Les écarts injustifiés devront être gommés dans les 3 ans faute de quoi l'entreprise s'exposera à des sanctions financières. Pour la forme, le Gouvernement a laissé un mois aux partenaires sociaux pour qu'ils donnent leur avis sur ce plan. On rappellera que les inégalités salariales entre les hommes et les femmes ont déjà fait l'objet d'un décret en décembre 2012 et d'une loi en mars 2006.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018